REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALEDONIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES
RESSOURCES NATURELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

Nouméa, le - 5 OCT. 2005

N° 6034-2-3249 /DRN/BIC

RECEPISSE

de déclaration d'une installation classée

***

Le Président de l'assemblée de la province Sud,

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu de la société BERKLE Eurl, à la date du 8 août 2005, la déclaration de changement d'exploitant de la station service MOBIL Centre Ville, sise à l'angle des rues Jean Jaurès et du Général Mangin – commune de Nouméa, précédemment exploitée par la société POINT CENTRE Sarl.

Compte-tenu de la modification de la nomenclature annexée à la délibération relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, prise par délibération n° 212-2004/BAPS du 15 avril 2004, il s'avère que le classement des activités présentes au sein de cet établissement s'établit désormais comme indiqué dans le tableau suivant :

Rub	Désignation	Capacités	Seuils	Rég	Soumis aux dispositions de
1432	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables	Qeq = 7,2 m^3 (cuves enterrées) (ESS : 1 x 30 m^3 DE) (G.O. : 1 x 30 m^3 DE)	5 < Qeq (m^3) ≤ 100	D	l'arrêté n° 86-138/CE du 25 juin 1986
1434	Installations de distribution de liquides inflammables	Qeq = 16,2 m^3/h (2 x 3 m^3/h G.O.) (5 x 3 m^3/h ESS)	1 < Qeq (m^3/h) ≤ 20	D	l'arrêté n° 86-140/CE du 25 juin 1986
2930	Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie	S = 88 m^2	50 < S (m^2) ≤ 1 000	D	l'arrêté n° 86-133/CE du 25 juin 1986
Rub : rubrique – Reg : régime de classement – D : déclaration – Qeq : quantité équivalente – DE : double enveloppe – S : surface de travail					

Le gérant de la société BERKLE Eurl est tenu de se conformer aux dispositions des arrêtés sus mentionnés fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 29 de la délibération modifiée n° 14 du 21 juin 1985 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Directeur des Ressources Naturelles,

T. CHAVEROT

Copie : - Mairie de Nouméa
- DRN / BIC
- IIC / DIMENC
- DDEFPE
- MOBIL IPC

BP 3718 • 98846 Nouméa Cedex • Tél : (687) 24.32.55 • Fax : (687) 24.32.56 • E-mail : bic@province-sud.nc